



Téléphone et fax 032 438 88 54

Courchapoix, le 10 décembre 2018

Courriel : [admin.com@courchapoix.ch](mailto:admin.com@courchapoix.ch)

[com.courchapoix@bluewin.ch](mailto:com.courchapoix@bluewin.ch)

Mairie : [mairie@courchapoix.ch](mailto:mairie@courchapoix.ch)

## Assemblée communale

**Le lundi 10 décembre 2018, à 20h dans la salle communale.**

Présentes : 22 personnes

Le Président des Assemblées, Pierre-André Clivaz ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il demande de nommer 2 scrutateurs : Frund Claude et Marquis Roger sont nommés.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour. L'assemblée accepte l'ordre du jour comme présenté.

### **1. PV de la dernière assemblée.**

Le PV n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le Président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

**Il est accepté comme présenté sans avis contraire.**

### **2. a) discuter et voter les budgets 2019**

Corinne Bart présente le budget communal. Il boucle avec un déficit de fr. 80'915.-- pour un total de charges de fr. 1'713'875.-- et des produits pour fr. 1'632'960.--.

La caissière donne lecture du budget de la bourgeoisie. Il boucle avec un bénéfice de fr. 2'057.85 pour un total de charges fr. 18'525.-- et des produits pour fr. 20'582.85.

Ensuite, Vanessa Freléchox, caissière du SEC, présente le budget pour le Service électrique. Il boucle avec un bénéfice de fr. 17'400.-- pour un total de charge de fr. 301'900.-- et des produits pour fr. 319'300.--.

Daniel Steullet précise que le Service Electrique a prévu des investissements pour 110'000.--.

### **b) fixer la quotité d'impôt ainsi que les différentes taxes communales**

La caissière, Corinne Bart, donne lecture des différentes taxes communales. Elles servent de base pour le budget 2019. La quotité d'impôt reste inchangée ainsi que les taxes. Voir annexe.



L'assemblée n'ayant pas de question, le Président demande de passer au vote.

**Les budgets sont acceptés ainsi que la quotité d'impôt et les différentes taxes sans avis contraire.**

### **3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Pascale Alfredo, de son épouse et de ses enfants.**

Le Président des Assemblées demande de statuer sur la naturalisation de la famille Alfredo Pascale présente à notre assemblée.

**L'assemblée accepte à l'unanimité la naturalisation de la famille Pascale. Elle est chaleureusement applaudie.**

### **4. Divers**

La parole est à l'assemblée.

Guy Frund demande si le panneau interdiction de circuler posé à la bifurcation du chemin de Corban-Plain-Fayen est posé au bon endroit ?

Christophe Dominé répond oui. Le chemin pour se rendre à Corban en passant par le Cornat est interdit de circulation et pour se rendre au Plain-Fayen il faut passer par le chemin de l'Église.

Christophe Dominé répond à José Leanza que pour aller chercher du bois ou des stères, l'utilisation de ce chemin est autorisée.

L'assemblée n'ayant plus de question, Louis-Joseph Fleury souhaite la bienvenue aux nouveaux citoyens du village.

Le maire précise que le déficit de la Commune de Courchapoix reflète la situation des autres communes. Si la commune augmente la quotité d'impôt de 1 dixième, une grande part retourne au Canton.

Pour les travaux sur la Chèvre et sur la Scheulte, la commune a reçu des subventions du Canton. Les Autorités communales ont déposé une demande d'aide au Patenschaft pour ces travaux de réfection et d'entretien.

Pour la suite, les travaux se dérouleront dans le secteur de l'ancien Moulin dans une première étape. Ensuite, la deuxième étape se situera sur le tronçon des propriétaires Leanza José et Dominé Christophe.

Le début des travaux est prévu cet été pour la première étape et en octobre pour la deuxième étape.

Daniel Steullet indique les travaux réalisés par le SEC, notamment la réfection complète du transformateur situé près de la cure. Il annonce également les travaux de la conduite d'épuration Montsevelier-Vicques. Les travaux débiteront prochainement.

Le maire remercie toutes les personnes présentes à l'assemblée. Au nom du conseil, il leur souhaite, de belles fêtes de fin d'année.

Le Président des Assemblées remercie les Autorités communales et les participants. Il souhaite à chacune et chacun de belles fêtes de fin d'année et lève la séance à 20h30.



# Commune de Courchapoix



Au Nom de l'Assemblée Communale :

Le Président :  
Pierre-André Clivaz

La Secrétaire :  
Yolande Büschlen





**Budget 2019: le présent budget est basé sur les quotités suivantes :**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Revenu et fortune</b>	2.15	2.15
<b>Taxe immobilière</b>	1,12 ‰	1,12 ‰
<b>Taxe des digues</b>	0,40 ‰	0,40 ‰
<b>Cadastre</b>	0,50 ‰	0,50 ‰
<b>Taxe des chiens</b>	fr. 50.- le premier fr. 80.- dès le 2ème	fr. 50.-- fr. 80.--
<b>Prise des taupes</b>	jusqu'à 200.- fr. par personne fr. 1.-	1.-
<b>Taxe des chemins</b>	fr. 25.- par hectare fr. 10.-- /contribuable dès 20 ans	25.- / ha
<b>Vacations :</b>	Prix de l'heure fr. 25.-	25.-
	Journée fr. 200.-	200.-
	Séance fr. 35.-	35.-
	Heure de tracteur fr. 40.-	40.-
<b>Prix du m3 d'eau :</b>	Taxe d'épuration fr. 2.-- /	2.-
<b>Ordures : taxe de base</b>		
Ménage de 1 personne dès 18 ans	fr. 130.-	130.-
Ménage de 2 personnes	fr. 260.-	260.-
Ménage de 3 personnes	fr. 310.-	310.-
Ménage de 4 personnes et plus	fr. 390.-	390.-
	Pour les enfants en dessous de 3 ans, 3 sacs de 35 litres par mois sont remis gratuitement aux familles sur demande au bureau communal.	
Usine	fr. 1'100.-	1'100.-
Artisans 1)	fr. 260.- artisans et activité commerciale	260.-
Artisans 2)	fr. 420.- Magasin d'alimentation, restaurant	420.-
Exploitants agricoles et autres	fr. 90.-	90.-
<b>Tarif des sacs arrêté par le SEOD :</b>		
Sac de 17 litres	fr. 1.10	fr. 1.10
Sac de 35 litres	fr. 2.15	fr. 2.15



# Commune de Courchapoix



Sac de 60 litres	fr. 3.85	<i>fr. 3.85</i>
Sac de 110 litres	fr. 7.30	<i>fr. 7.30</i>
<b>Inhumations :</b>		
Pour un enterrement	fr. 1'050.-	<i>fr. 1'050.-</i>
Dépôt d'une urne sur une tombe	fr. 250.-	<i>fr. 250.-</i>
Incinération avec dépôt d'urne dans le columbarium	fr. 1'250.- + gravage de la plaque	<i>idem</i>

Proposé à l'assemblée communale du 19 décembre 2017